



Commune de MERCURY

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE - ARRONDISSEMENT D'ALBERTVILLE - CANTON ALBERTVILLE NORD

Règlement des services périscolaires

Année Scolaire 2026- 2027

Accueil Périscolaire



IMPORTANT

Adresse mail périscolaire :
periscolaire@mairie-mercury.com

REGLEMENT INTERIEUR

1/ RESERVATIONS

Toute famille inscrite au service périscolaire peut effectuer une réservation pour le restaurant scolaire et la garderie soit :

- Sur le portail parents 3DOUEST, via internet www.logicielcantine.fr/mercury avec l'identifiant fourni par le service périscolaire.
- Par mail à : periscolaire@mairie-mercury.com

Vous pouvez inscrire votre enfant à la semaine, au mois ou à l'année.

Pensez à valider la semaine avant de passer à la suivante.



Clôture des réservations pour la semaine suivante :

Mercredi à minuit

- ❖ Pour toute modification de réservation, une demande par mail vous sera demandée

Garderie chef-lieu

Elle se déroule :

- Pour les élèves (maternelle)

Garderie matin et soir :

Arrivées et départs → local garderie (à côté de la maternelle et de la cantine)

- Pour les élèves (élémentaire)

Garderie matin :

Arrivées → local garderie (à côté de la maternelle et de la cantine)

Garderie soir :

Départs de 16h30 à 17h30 → porte côté cour de l'école élémentaire

Départs de 17h30 à 18h30 → local garderie (à côté de la maternelle et de la cantine)

Garderie Villard

Elle se déroule dans les locaux de l'école (sonnerie à l'entrée de l'école)

Tarifs 2026-2027

Matin	Forfait 1 heure	2,83 €	7h30 à 8h30
Soir	1 heure	2,83 €	16h30 à 17h30
	Forfait 2 heures	5,66 €	16h30 à 18h30

- Toute heure commencée est due.

- L'école ouvre ses portes à 8h20. Les enfants non-inscrits ne peuvent être pris en charge par la garderie et restent sous votre responsabilité.
- Les enfants doivent être récupérés par les personnes détenant l'autorité parentale, ou par un adulte ou un mineur désigné par écrit par ces derniers sur la fiche de renseignements.
- De même que les enfants de l'école élémentaire pourront quitter seuls nos services avec une autorisation signée en début d'année par les parents détenant l'autorité parentale.
- En cas de retard des familles, l'équipe d'encadrement fera le nécessaire pour joindre les parents ou les personnes habilités afin que l'enfant soit récupéré. Sans réponse, l'équipe se rapprochera des forces de l'ordre qui viendront chercher l'enfant. En aucun cas un membre de l'équipe d'encadrement ne raccompagnera l'enfant.
- Les horaires de garderie doivent être respectés. En cas de non-respect de cette consigne, la mairie se réserve la possibilité de refuser l'accès du service à la famille.

Restaurant Scolaire

Les repas sont servis dans le réfectoire du bâtiment scolaire entre 11h30 et 13h30.

Ils sont confectionnés par l'entreprise familiale API, spécialisée dans la restauration des jeunes enfants.

Les menus sont consultables sur le logiciel « Parents » dans la partie « Documents » et devant chaque école.

Tarifs 2026-2027

QFM < 450	2,83 €
450 < QFM < 550	5,37 €
550 < QFM < 850	6,86 €
850 < QFM < 1 200	7,29 €
QFM > 1 200	7,49 €
Panier repas (pour les enfants souffrants d'allergies : PAI)	2,83 €
Sortie scolaire (part garderie)	2,83 €

A titre d'information : la part de garderie est de 2,83 € par repas

Allergies et traitements médicamenteux

Toute allergie doit nous être signalée par le biais de la fiche de renseignements et justifiée au moyen d'un certificat médical et devra obligatoirement faire l'objet d'un PAI pour pouvoir accéder aux services périscolaires.

Aucun médicament ne sera administré à l'enfant en l'absence d'un PAI (traitement occasionnel type doliprane, antibiotique...)

Les enfants souffrant d'une allergie les empêchant de manger les repas confectionnés par entreprise API peuvent être accueillis au restaurant scolaire mais doivent apporter un panier repas. **Ce panier repas reste sous la responsabilité des parents.**

PENALITES :

En cas d'oubli d'inscription à la cantine dans les délais, ou d'un empêchement de dernière minute il faut impérativement appeler au plus vite le service périscolaire de la mairie afin de vérifier la possibilité de prendre votre enfant et si le jour même, en cas de force majeure, vous êtes injoignables et personne n'est venu chercher votre enfant, il sera dirigé vers la cantine et :

Une pénalité de 10 € sera appliquée par repas et par enfant en plus du coût du repas

Absences ou annulations

- Absence pour raison médicale : Si votre enfant est malade, il faut prévenir le service périscolaire de la Mairie par mail : periscolaire@mairie-mercury.com . Merci de nous faire parvenir un certificat médical en cas d'absence de plus de deux jours (pour les absences de moins de deux jours, la mairie vérifiera sa présence ou non à l'école) afin de pouvoir décompter les prestations lors de la facturation.
- Annulation : Une annulation de réservation est possible au plus tard le mercredi jusqu'à minuit pour la semaine suivante sur le portail parents 3DOUEST.
En cas d'annulation tardive (après le mercredi minuit), il est impératif de prévenir par mail le service périscolaire, dans ce cas la prestation vous sera facturée (sauf cas de force majeure et sur présentation d'un justificatif).
- En cas de sortie scolaire : L'école nous prévient de la sortie au préalable. Merci d'inscrire vos enfants ce jour-là. En cas d'annulation de la sortie, prévoir quand même un pique-nique que les enfants mangeront dans le réfectoire de la cantine scolaire.
Le tarif sortie scolaire (part garderie 2,83 €) vous sera facturé.
- En cas d'absence d'un enseignant : Les repas vous seront systématiquement décomptés lors de la facturation.

2/ Modalités de règlement et impayés

Une facture mensuelle regroupant les prestations de cantine et de garderie est adressée aux familles par mail. Le paiement de vos factures peut s'effectuer **dans les 10 jours**, soit :

- Par carte bancaire en ligne
- Par chèque à l'ordre du trésor public (à faire parvenir en Mairie)
- En espèces (avec l'appoint, à déposer en Mairie)
- Par prélèvement automatique (en remplissant le mandat SEPA, joint à la fiche de renseignements)

Passé ce délai, une première relance vous sera adressée par mail. Si le problème persiste, un titre exécutoire des sommes à payer vous sera envoyé par la trésorerie d'Albertville. L'accès au portail parents sera automatiquement bloqué.



Parents : Pensez à vérifier vos boîtes mails

En cas d'impayés, la commune se réserve le droit de ne plus accueillir l'enfant au service périscolaire. En cas de difficultés financières, les familles sont invitées à nous en faire part soit par courrier : au service périscolaire - Mairie de Mercury, soit par mail : periscolaire@mairie-mercury.com.

Cas particuliers :

Pour les parents séparés ayant la garde alternée, merci de le signaler au service périscolaire qui établira 2 familles (une pour le père et une pour la mère). Ainsi les prestations seront facturées au seul parent qui en fait la demande. A défaut, la facture du service périscolaire sera adressée au responsable légal de la famille.

3/ Discipline et comportement :

Afin que les temps périscolaires se déroulent dans de bonnes conditions, les enfants, les parents et le personnel s'engagent à se respecter mutuellement.

Au cas où le comportement d'un enfant mettrait en danger sa propre sécurité ou celle des autres ou nuirait de façon répétée à son environnement, il sera exclu temporairement ou définitivement selon la gravité des faits.

Cette décision prendra effet en trois temps :

- Les responsables légaux seront immédiatement avertis du comportement de l'enfant par courriel et/ou oralement.
- Si le comportement de l'enfant ne s'améliore pas, les responsables légaux pourront être convoqués par l'adjointe aux affaires scolaires et/ou le maire avec éventuellement le responsable du service restauration ou agent communal.

- Si après cet avertissement, le comportement de l'enfant ne s'améliore pas, une exclusion allant de 2 jours à une semaine sera prononcée selon la gravité des actes.
- L'exclusion définitive pourra être prononcée en cas de manquement répétés à la discipline.

Règles de bonne conduite des services périscolaires

Comportement :

- Bonne tenue, discipline et politesse sont exigées de tous (élèves, enseignants, personnel périscolaire, parents).
- Pendant les récréations, les élèves doivent se conformer strictement aux indications données par le personnel de surveillance en fonction des conditions particulières (pluie, neige, verglas...) En cas de problème, les enfants doivent en avvertir immédiatement l'adulte présent.

Le passage aux toilettes :

- Les toilettes n'étant pas des endroits de jeu, il est interdit d'y jouer.
- Le papier toilette ne doit pas être gaspillé.
- Les élèves veillent à laisser l'endroit propre.
- Les élèves passent par les toilettes en sortant en récréation et avant chaque accueil périscolaire et sont autorisés à y retourner sur demande.

Il est formellement interdit :

- D'insulter ;
- De jouer brutalement, de se bousculer ou de se battre ;
- De courir dans les bâtiments ;
- De détériorer le matériel et les locaux ;
- D'apporter des objets pouvant être dangereux ou des objets de valeur ;
- D'entrer ou de retourner dans les locaux scolaires (classes, couloirs, escaliers, sanitaires...) sans autorisation.

Sécurité

Les objets dangereux ou de valeur et l'argent sont strictement interdits.

4/ TRANSPORTS SCOLAIRES

Les transports scolaires sont gérés par :

ARLYSÈRE - L'Arpège

2 avenue des Chasseurs Alpains - BP. 10108
73207 ALBERTVILLE Cedex

Courriel : transports@arlysere.fr

Tel : 04.79.37.36.32

Une accompagnatrice communale prend en charge les enfants dans le bus.

Les inscriptions se font en ligne, directement sur le site internet d'ARLYSÈRE

www.arlysere.fr/rubriquetransportsscolaires

Vous y trouverez tous les renseignements utiles tels que les horaires et circuits.

Recommandations :

- Attention : les élèves doivent se présenter 5 minutes avant l'horaire indiqué.
- Tout enfant de maternelle inscrit au bus le prendra automatiquement le soir, dans le cas contraire il sera à récupérer à la porte du bus avant son départ.
- Les enfants de maternelle doivent être récupérés par les personnes détenant l'autorité parentale, ou par un adulte ou un mineur désigné par écrit par ces derniers sur la fiche de renseignements.
- Le bus n'est pas un terrain de jeu, les enfants doivent rester assis, attachés et calmes durant le trajet.

Tarifs accompagnement transport scolaire 2026-2027

1 ^{er} enfant	80 €
2 ^{ème} enfant	60 €
Enfant supplémentaire	54 €

Cette participation est indépendante et en complément des frais de transport facturés par Arlysère.

***L'inscription aux différents services périscolaires implique
l'acceptation du présent règlement intérieur dans son intégralité***

Fait à Mercury, le 25 juin 2026

L'adjointe aux affaires scolaires
Evelyne MARECHAL



Le Maire,
Alain ZOCCOLO



INFOS PRATIQUES

Ouverture de la Mairie : Lundi / Mardi / Jeudi : 08h00 - 12h00 / 13h30 - 17h30
Mercredi : Fermeture
Vendredi : 08h00 - 12h00 / 13h30 - 16h30

Mairie de MERCURY
1209 route de Chevron
73200 MERCURY
Courriel : mairie.mercury@wanadoo.fr
Tel : 04.79.32.30.17
Site internet : www.mairie-mercury.com

Monsieur le Maire : Alain ZOCCOLO
Madame l'Adjointe aux affaires scolaires : Evelyne MARECHAL
Madame la Directrice des Services : Fabienne AVANTURIER

Service Périscolaire :

Tél : 04.79.32.30.17 (touche 4)
periscolaire@mairie-mercury.com

Portail parents 3DOUEST :

www.logicielcantine.fr/mercury

Ecoles :

Maternelle J.TROLLIET : 04.79.32.69.88 - Mme SIMON Véronique - Directrice

Elémentaire J.TROLLIET : 04.79.32.07.41 - Mme CATTELIN Sandrine - Directrice

Ecole J.BRUNIER : 04.79.37.07.24 - Mme DOMENGE Karine - Directrice

ARLYSERE :

04.79.10.48.48 / 04.79.37.36.32
transports@arlysere.fr

Point info Bus (gare d'Albertville):

04.79.89.77.32
info-tra@transdev.com

Vos élus référents membres de la commission scolaire :

Alain ZOCCOLO, Evelyne MARECHAL, Vincent BOISSON, Carine CELCE-LAURENS, Claude DAL-MOLIN, Mikaël DEVILLE-DUC, Marie-Angela GORINI-PIFFET, Laurie LOMBARDI, Perrine LEVESQUE, Valérie REVET, Eva SAVOYE, Philippe MINOLA